



NATION
huronne-wendat



Bureau du
Nionwentsio

Wendake, le 24 novembre 2017

Madame Anne-Marie Gaudet
Directrice-Région du Québec
Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)
Gouvernement du Canada
901-1550 avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3

Objet : Projet de terminal maritime en rive nord du Saguenay

N.D. 201709TM

Madame Gaudet,

La présente concerne l'objet en titre et fait suite à une rencontre tenue entre nos instances respectives, le 9 novembre 2017.

Comme nous l'avons déjà mentionné à l'ACÉE, le Nionwentsio constitue le territoire ancestral principalement fréquenté par la Nation huronne-wendat à l'époque du Traité Huron-Britannique de 1760. Il est important de préciser que la rivière Saguenay fait partie de ce territoire. Nos recherches indiquent également que les Hurons-Wendat fréquentaient aussi, notamment pour des besoins spécifiques, des territoires au-delà du Nionwentsio. C'est toujours le cas aujourd'hui, puisque plusieurs membres de la Nation huronne-wendat pratiquent effectivement des activités coutumières à l'extérieur de leur territoire principal.

Le projet de terminal maritime en rive nord du Saguenay, ainsi qu'une partie de son aire d'étude, se retrouve dans le Nionwentsio. La Nation huronne-wendat réitère donc son intérêt à être considérée à juste titre dans les processus d'évaluation environnementale dudit projet, même si celui-ci est très avancé dans le processus de l'ACÉE. Il est important de préciser que ce projet aura des impacts sur plusieurs aspects liés à notre Nation, notamment aux plans patrimoniaux, environnementaux et d'usages du territoire.

Voici tout de même quelques informations spécifiques qui vous permettront d'évaluer adéquatement la situation :

En ce qui a trait au patrimoine culturel d'importance aux plans historique et archéologique :

- La rivière Saguenay est un plan d'eau qui a été fréquenté par nos ancêtres, à la fois pour leurs déplacements, mais également pour y pratiquer des activités coutumières. Dans ce contexte, les Hurons-wendat ont également érigé divers campements sur les rives de cette rivière. D'ailleurs des sites archéologiques liés à nos ancêtres ont été répertoriés le long de cette rivière. Donc, le secteur visé par le projet de terminal pourrait comporter un potentiel archéologique, et ainsi comprendre des artefacts archéologiques liés à la Nation huronne-wendat. Il est important que la Nation huronne-wendat puisse évaluer

les impacts potentiels du projet sur notre patrimoine archéologique sur la base de nos propres informations historiques et méthodes d'analyses.

En ce qui concerne l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles :

- Les recherches menées par le Bureau du Nionwentsïo démontrent que le secteur pourrait être utilisé de manière contemporaine par plusieurs membres de la Nation huronne-wendat. Tel que discuté avec les représentants de l'ACÉE lors de notre rencontre du 9 novembre dernier, nous réitérerons que nous ne disposons pas de la totalité des données quant à cet usage huron-wendat du territoire dans l'aire d'étude et en périphérie. Par contre, ces usages doivent absolument être documentés pour évaluer adéquatement l'impact du projet sur ceux-ci.

La Nation huronne-wendat souhaite également vous faire part qu'elle a appuyé la candidature du Fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne du patrimoine mondial en vue d'une éventuelle reconnaissance par l'UNESCO. Vous trouverez cette correspondance en pièce-jointe à la présente.

Nous sommes disponibles pour toutes questions ou demandes d'informations supplémentaires. Vous pouvez contacter monsieur Mario Gros-Louis, analyste en aménagement du territoire, par téléphone au (418) 843-3767, poste 2111, ou par courriel à l'adresse suivante : mario.groslouis@cnhw.qc.ca.

Notez que la présente démarche est effectuée *sous toutes réserves* quant aux droits et intérêts de la Nation huronne-wendat.

Veillez agréer, madame Gaudet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.
<Original signé par>

Louis Lesage, Ph.D. Biol.
Directeur du Bureau du Nionwentsïo

c.c. M. Konrad Sioui, Grand Chef
M. Jean Vincent, Vice-Grand Chef
M. René Gros-Louis, Chef responsable des activités coutumières dans le Nionwentsïo
Me Simon Picard, Directeur des services juridiques

p.j. Lettre d'appui - candidature Fjord Saguenay Unesco, 5 février 2016



NATION
huronne-wendat

255, place Chef Michel Lavcau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Téléphone : (418) 843-3767
Ligne sans frais : 1-877-712-3767
Télécopieur : (418) 842-1108

KONRAD H. SIOUI

GRAND CHEF DE LA NATION HURONNE-WENDAT
GRAND CHIEF HURON WENDAT NATION

REÇU LE 30 NOV. 2017

Wendake, le 5 février 2016

« *Sous toutes réserves* »

Comité de la reconnaissance du fjord du Saguenay
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

Objet : Dossier de candidature du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne du patrimoine mondial en vue d'une éventuelle reconnaissance par l'UNESCO

Mesdames, Messieurs, membres du comité,

Kwe,

Après avoir pris connaissance des informations contenues dans différents communiqués de presse et sur le site Internet « <http://www.fjordpatrimoine.com/> » concernant le dossier de candidature du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne du patrimoine mondial en vue d'une éventuelle reconnaissance par l'UNESCO, la présente a pour but de vous informer de certaines irrégularités sur le plan historique et de vous demander d'y apporter des ajustements essentiels.

En effet, certaines informations véhiculées par le *Comité de la reconnaissance du fjord du Saguenay* sont de nature à induire le public en erreur et à nuire à la démarche de mise en candidature du fjord du Saguenay sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les détails qui y sont énoncées omettent des aspects significatifs en matière d'histoire autochtone. À la lumière des renseignements disponibles en ligne au public, seules certaines communautés innues sont nommées à titre de Premières Nations ayant occupé historiquement le secteur, alors que la présence de la Nation huronne-wendat (NHW) y est également largement reconnue. Un dossier de cette importance ne peut faire fi des données de cet ordre, au risque d'être incomplet et manquer de crédibilité.

Le fjord du Saguenay représente un site d'intérêt national pour la NHW. Depuis des temps immémoriaux jusqu'à ce jour, les Hurons-Wendat fréquentent cette partie du territoire pour la pratique de leurs activités coutumières. Notamment, plusieurs sites archéologiques et artefacts retrouvés dans ce secteur sont classifiés par les experts comme étant « iroquoiens » et donc liés aux ancêtres de la NHW, attestant leur présence dans le fjord du Saguenay et sur le site de la Pointe-aux-Alouettes, incidemment. Cette fréquentation historique par les ancêtres de la NHW est bien documentée et remonte à une période bien antérieure à l'arrivée des Européens.

Dès le début du 17^e siècle et même au cours des époques antérieures, les Hurons-Wendat se rendaient au Saguenay, entre autres pour des fins de commerce et de diplomatie. Toujours au 17^e siècle, une entente territoriale fut conclue entre la NHW et les groupes algonquiens établissant la majestueuse rivière du Saguenay en tant que frontière nord-est du territoire coutumier huron-wendat, le

Nionwentsïo, qui signifie « Notre magnifique territoire » en langue huronne-wendat. Le tout correspond au territoire fréquenté par la NHW au moment de la conclusion du Traité Huron-Britannique en 1760. Ce Traité scelle la relation de « Nation à Nation » entre la NHW et la Couronne et garantit aux Hurons-Wendat le libre exercice de leurs droits, tels la coutume, la religion et le commerce, « sur tout le territoire fréquenté par les Hurons » à l'époque, ainsi que confirmé par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Sioui* rendu en 1990. Le Nionwentsïo est indispensable à la pérennité de la culture huronne-wendat, puisque le territoire se trouve au cœur de l'identité de notre Nation.

Pour toutes ces raisons, la NHW demande formellement que des mesures correctives soient mises en place, dans les plus brefs délais, tant en ce qui a trait aux informations publiques, incluant celles disponibles sur votre site Internet, que dans la collection de documents figurant au dossier de candidature. Ces modifications devront systématiquement être vérifiées et approuvées au préalable par nos experts. Nous vous proposons d'ailleurs de rédiger les textes pertinents à l'histoire de notre Nation afin de faciliter le processus de modification.

Une fois les changements apportés et le processus de validation complété conformément aux faits historiques et dans le respect de la NHW, je serai, à titre de Grand Chef de la Nation huronne-wendat, en mesure de considérer la meilleure façon d'appuyer ce dossier de candidature qui offrirait la possibilité de protéger l'intégrité historique et écologique de ce joyau patrimonial inestimable qu'est le fjord du Saguenay, en plus de déployer les efforts nécessaires pour le faire connaître sur la scène internationale.

Nous vous invitons à prendre contact avec M. Louis Lesage, directeur du Bureau du Nionwentsïo, afin de coordonner la mise en place des changements demandés dans la présente. M. Lesage peut être joint par téléphone au 1-418-843-3767 ou par courriel à l'adresse suivante : louis.lesage@cnhw.qc.ca

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, membres du comité, mes salutations distinguées.

Önenhi
<Original signé par>

Konrad Sioui
Grand Chef

c.c. Mme Carolyn Bennett, Affaires autochtones et du Nord Canada
M. Geoffrey Kelley, Secrétariat aux affaires autochtones
Organismes qui participent aux travaux du comité
Commission Canadienne pour l'UNESCO
Conseil des Arts du Canada
Assemblée nationale du Québec